

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats Départementaux - Fonds d'attractivité -  
Proposition d'aide au projet de rénovation/extension du  
"Gymnase du Collège" d'ACHENHEIM par le Syndicat  
Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) d'ACHENHEIM**

CP/2020/008

**Service chef de file :**

J3-Collèges

J360 - Service du Sport

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n°CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer, sur la période 2018 – 2021, un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en œuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Le projet vise à renforcer l'offre sportive à destination des collégiens du collège Paul Wernert d'Achenheim et s'inscrit dans les enjeux prioritaires "Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes" et "Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public".

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, au SIVU d'Achenheim une contribution financière pour la rénovation/extension du "Gymnase du Collège" d'Achenheim et d'approuver les termes de la convention partenariale, de la convention financière et de la convention d'utilisation des installations sportives jointes en annexes.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations et des entreprises.

Le contrat départemental et de développement territorial et humain du territoire d'Action de l'Eurométropole, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

Dans le cadre de l'étude menée par le Département en 2017, le collège Paul Wernert a été diagnostiqué comme « carencé » en équipements sportifs couverts. Les élèves ont accès au « Gymnase du Collège », propriété du SIVU d'Achenheim situé à proximité immédiate du Collège.

Le « Gymnase du Collège » est occupé par de nombreux utilisateurs dont le collège de

Paul Wernert. Les 492 élèves du Collège et les enseignants s’y rendent quotidiennement et sont les utilisateurs les plus fréquents durant les périodes scolaires.

Par ailleurs, le « Gymnase du Collège » est également mis à disposition de nombreuses associations sportives et artistiques par le SIVU comme l’Achenheim Truchtersheim Handball ou encore l’association circassienne « Génération Cirque ». D’ailleurs depuis septembre 2017, le collège d’Achenheim est le seul collège en Alsace à proposer une section sportive scolaire « Arts du Cirque » en collaboration avec l’association.

Aujourd’hui, le « Gymnase du Collège » construit dans les années 70 est ancien et nécessite une rénovation afin de mieux répondre aux besoins et normes actuels. Malgré des travaux de rénovation récents, des désordres importants et des signes de vétusté perturbent les utilisateurs dans leurs activités diverses.

Le SIVU d’Achenheim a donc fait le choix de rénover le gymnase existant et de réaliser une extension d’environ 200m<sup>2</sup> comprenant un nouvel accueil et de nouveaux vestiaires/douches qui pourront être mutualisés en cas de construction d’un espace sportif supplémentaire dans les années à venir.

### 1) Description du projet

Le projet porté par le SIVU consiste à réaliser une réhabilitation/extension de la salle de sport actuelle sur le pignon Nord, seule zone disponible en prenant de la surface sur le terrain de jeu en béton voisin. Ce projet doit répondre aux besoins de mises aux normes thermiques, de vestiaires complémentaires, d’espaces de rangement, de mise en conformité par rapports aux normes sportives (locaux arbitres, infirmerie...) et enfin de mise aux normes d’accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. La surface du complexe sportif actuel sera donc augmentée d’environ 200 m<sup>2</sup>.

Dans un souci de mutualisation, cette extension comprenant un nouvel accueil et des vestiaires/sanitaires, sera orientée pour pouvoir être mutualisée avec un futur projet d’espace sportif supplémentaire qui pourrait s’avérer nécessaire dans les années à venir pour les besoins scolaires et associatifs du secteur.

Le projet global est estimé à 2 250 000 € HT :

Dépenses HT		Recettes HT	
Maitrise d’œuvre, études diverses, aléas...	450 000 €	Région (à confirmer)	100 000 €
Travaux	1 800 000 €	Département du Bas-Rhin	675 000 €
		D.E.T.R. (estimation 10%)	225 000 €
		SIVU : Autofinancement/emprunt	1 250 000 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>2 250 000 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>2 250 000 €</b>

Il est proposé d’attribuer, au titre du Fonds de Développement et d’Attractivité, une aide de 30% au projet porté par le SIVU d’Achenheim soit 675 000 €.

## **2) Les engagements du SIVU d'ACHENHEIM**

Le SIVU, propriétaire du « Gymnase du Collège », s'engage à :

- réaliser les travaux décrits ci-dessus ;
- associer le Département dans la phase de conception du projet de réhabilitation/extension du « Gymnase du Collège » ;
- garantir au collège Paul Wernert, l'accès à la salle sportive du « Gymnase du Collège ». Les créneaux ainsi mis à disposition répondront aux besoins identifiés par le collège pour l'enseignement de l'Education Physique et Sportive (EPS), pour la pratique associative du sport scolaire (UNSS) et, le cas échéant, des sections sportives scolaires (SSS). Les modalités de cet accès sont précisées dans la convention d'utilisation jointe en annexe ;
- mettre gratuitement à disposition du collège Paul Wernert, dès la rentrée scolaire 2020/2021 et pendant 8 ans, la salle sportive du « Gymnase du Collège » pour l'EPS, l'UNSS et la ou les SSS. Au terme de ces 8 années, la mise à disposition se fera pendant 7 ans aux tarifs départementaux actuels comme précisé dans la convention d'utilisation jointe
- prévoir l'investissement et le renouvellement nécessaire en « matériel sportif » favorisant et améliorant la pratique sportive des collégiens (poteaux et filets de volley et de badminton, tapis de gymnastique, agrès de gymnastiques, mini buts de handball, paniers de basket latéraux...). Ce matériel peut être mutualisé avec d'autres associations ;
- mettre à disposition du Département gratuitement et une fois par an au maximum, le « Gymnase du Collège ».

## **3) Engagements du Département :**

Le Département s'engage à :

- mobiliser son ingénierie en faveur de ces projets, notamment les services de la Mission Education Sport et Jeunesse et de la Mission Culture et Tourisme sous la forme de conseils gratuits et ponctuels au SIVU d'Achenheim notamment durant la phase de conception et de réalisation des ouvrages ;
- participer aux frais de la section sportive scolaire « arts du cirque » du collège Paul Wernert dès la rentrée scolaire 2019/2020 dans le cadre du dispositif de droit commun de « soutien aux sections sportives des collèges » et sur demande du collège ;
- apporter une contribution financière au projet de rénovation/extension du « Gymnase du Collège » d'Achenheim porté par le SIVU à hauteur de 30% du coût d'opération établi à 2 250 000 € HT soit un montant de **675 000 €** ;

<b>Identifiant de l'AP</b>	<b>Libellé de l'AP</b>	<b>Montant de l'AP</b>	<b>Montant disponible sur l'AP (non engagé)</b>	<b>Montant proposé</b>
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	90 000 000,00 €	21 502 391,00 €	675 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

*- décide d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action de l'EUROMETROPOLE, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet de renforcement de l'offre sportive à destination des collégiens du collège Paul WERNERT d'ACHENHEIM s'appuyant sur la rénovation/extension du "Gymnase du Collège" d'ACHENHEIM, porté par le SIVU d'ACHENHEIM ;*

*- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment par des conseils ponctuels des services de la Mission Education Sport et Jeunesse et de la Mission Culture et Tourisme ;*

*- approuve les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le SIVU d'ACHENHEIM, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer cette convention ;*

*- attribue une subvention d'investissement d'un montant de 675 000 € au SIVU d'ACHENHEIM au titre du Fonds de développement et d'attractivité pour la rénovation/extension du "Gymnase du Collège" d'ACHENHEIM ;*

*- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le SIVU d'ACHENHEIM joint en annexe à la présente délibération et autorise son président à signer cette convention ;*

*- approuve les termes du projet de convention d'utilisation des équipements sportifs mis à disposition du collège d'ACHENHEIM, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, le SIVU d'ACHENHEIM et le collège Paul WERNERT, joint en annexe à la présente*

*délibération, et autorise son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 30/01/20  
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY